

Grand-Saint-Bernard - Parc éolien de Barasson: le TC donne raison aux organisations de protection de la nature



L'installation d'éoliennes sur les hauts du Grand-Saint-Bernard n'est pas pour demain. DR
Par Pascal Guex

Energies renouvelables

Le Tribunal cantonal valaisan a admis le recours déposé par les organisations de protection de la nature contre le futur parc éolien de Barasson. Au grand dam de la commune de Bourg-Saint-Pierre.

Le Tribunal cantonal valaisan donne raison aux organisations de protection de la nature (BirdLife Suisse, Helvetia Nostra, WWF Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage) qui s'élevaient contre l'implantation d'éoliennes sur les hauts du Grand-Saint-Bernard. Selon le TC, l'homologation du plan détaillé (PAD) du parc éolien de la combe de Barasson ne peut être décidée que sur la base d'une pesée complète des intérêts.

Pour le Tribunal cantonal, «le Conseil d'Etat a homologué le projet et statué sur le recours des organisations de protection de la nature sur la base d'un dossier en l'état incomplet». L'affaire est donc renvoyée devant le gouvernement valaisan pour instructions complémentaires et nouvelles décisions.

Gypaètes menacés

Le TC a relevé l'absence d'études suffisantes, en particulier pour l'impact du projet sur les oiseaux menacés comme le gypaète barbu. Le Conseil d'Etat va ainsi devoir rouvrir ce dossier et procéder à un complément d'instruction sur les points essentiels exigés par la Cour cantonale. Une décision de [justice](#) que peine à comprendre le président de Bourg-Saint-Pierre, Gilbert Tornare. «Je m'étonne déjà du temps pris par le TC pour statuer sur ce dossier. Il faut se rappeler que les normes en matière de plan d'aménagement ne cessent d'évoluer et que celles en vigueur aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles qui étaient requises il y a plus de cinq ans lors du dépôt du projet.»

L'épilogue au Tribunal fédéral?

Le premier citoyen de Bourg-Saint-Pierre ne veut pas épiloguer sur les «inconséquences» de milieux verts prompts à s'opposer à la promotion d'énergies renouvelables. Pas plus qu'il ne peut préjuger de l'avenir de ce dossier. «Nous allons nous entretenir avec notre avocat-conseil pour voir quelle suite donner à un projet lancé par Swisswinds et pas par la commune.»

Plusieurs questions restent en effet en suspens. «N'est-ce pas au canton qui a homologué notre plan d'aménagement de saisir le Tribunal fédéral pour casser la décision du TC?» En l'état, [Gilbert Tornare](#) ne sait pas non plus si c'est toute la procédure d'aménagement du territoire qui devra être relancée. «Je crains fort que ce dossier aille jouer les prolongations pour finir de toute façon devant le Tribunal fédéral.»